

Code du travail: la mobilisation est urgente !

Le mardi 30 mai, le premier ministre et la ministre du travail ont reçu l'Union syndicale Solidaires pour « *une réunion de travail autour du Dialogue Social* ». Nos interlocuteurs nous ont, sans surprise, rappelé leur feuille de route, le projet présidentiel avec notamment, selon eux, trois points urgents à régler : le niveau des négociations avec le renforcement des accords d'entreprises, la fusion des Instances représentatives du Personnel et le plafonnement des indemnités prud'homales aux salarié-es en cas de licenciement abusif/sans cause, sans pour autant nous préciser ni le calendrier, ni la forme des discussions à venir.

L'Union syndicale Solidaires a souligné que l'ensemble de ces dispositions n'étaient que la poursuite et l'aggravation des lois Macron, Rebsamen et El Khomri adoptées sous le précédent quinquennat et que nous avons combattues. Pour nous ces projets sont dans la continuité de l'ensemble des politiques libérales de déréglementation menées depuis des années au seul profit du patronat et sans la moindre contrepartie pour les salarié-es, que ce soit en termes d'emplois, de conditions de travail ou de salaires. Nous avons demandé qu'un bilan contradictoire de ces lois en matière de progrès pour les salarié-es soit effectué avant toute décision.

Solidaires a remis à cette occasion au gouvernement [son cahier revendicatif](#) contenant de nombreuses propositions pour l'emploi, les salaires, la santé et les conditions de travail, la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, les services publics, l'immigration, l'écologie et contre les discriminations. Pour nous, la réponse à la crise sociale, politique, économique et écologique que traverse notre pays demande d'autres mesures qu'une nouvelle attaque contre les droits des salarié-es. Elle passe notamment par la réduction du temps de travail, l'abrogation de la loi travail, un nouveau statut des salarié-es, une égalité réelle notamment des salaires, etc. Nous avons aussi porté nos [revendications sur la pénibilité](#), sans réponse de nos interlocuteurs alors même que quelques heures plus tard, le premier ministre suspendait le compte pénibilité.

Nous avons enfin exigé une loi d'amnistie pour l'ensemble des militant-es du mouvement social poursuivi-es pour leurs actions militantes sous les précédents quinquennats.

Pour Solidaires, il est urgent que les organisations syndicales se réunissent et proposent rapidement des dates et un cadre de mobilisation. Puisque le gouvernement veut aller vite, la responsabilité du mouvement social face à cette marche forcée est aussi d'agir sans attendre pour imposer un projet de transformation sociale et de progrès . Nous travaillons sans tarder sur cet objectif.

Paris 31 mai 2017

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

